

FONCTIONNEMENT ET REGLEMENT AQUAGYM

PIECES A FOURNIR :

- Dossier d'inscription rempli, daté et signée
- Le questionnaire de santé, daté et signé (et certificat médical si besoin)
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (pour les Résidents de la Communauté de Communes Sud Roussillon)
- 1 photo
- Carte d'identité

LES DIFFERENTS ABONNEMENTS :

- Carte de 10 séances
- Carte de 25 séances
- Carte au trimestre (de date à date) pour 3/4/5 fois par semaine
- Carte à l'année scolaire (septembre à juin) pour 3/4/5 fois par semaine

La carte est **strictement nominative** et ne peut être cédée.

Aucun remboursement ne sera effectué quelle qu'en soit la raison.

Toutes les cartes sont valables 1 an à partir de la date d'achat (dossier à remettre à jour à chaque rentrée scolaire)

Les séances d'Aquagym ont lieu à des jours et horaires déterminés par le planning et sont ouvertes aux personnes de plus de 16 ans ayant fourni un dossier d'inscription complet.

Pendant les vacances scolaires (hors vacances de Noël), les horaires des cours pourront être modifiés et seront dans tous les cas affichés à l'entrée et mis en ligne sur le site de réservation.

L'abonnement Aquagym ne donne droit ni au public libre ni à l'espace détente.

L'abonnement donne droit uniquement à **un cours par jour**

Les séances ont lieu **sur réservation** en ligne sur le site **aquasud66.elisath.fr**

Il est possible de réserver 3 séances maximum en même temps.

Toute séance réservée peut être annulée plus de 24h avant, passé ce délai et sans avoir prévenu l'Espace Aquasud la séance sera décomptée.

Une séance d'essai payante ne sera possible qu'après avoir rempli le questionnaire de santé

et avoir payé la séance à l'accueil de l'Espace Aquasud, sous réserve de place disponible au cours.

L'accès aux vestiaires ne pourra se faire que 10 minutes avant le début du cours.

Chaque adhérent doit quitter les vestiaires 15 minutes maximum après la fin du cours.

Tous les participants au cours sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'Espace Aquasud notamment l'obligation de prendre une douche savonnée avant d'accéder au bassin pour des raisons évidentes d'hygiène.

Bonnet de bain obligatoire